HAL
open science

Une hirondelle ne fait pas le printemps. Grammaire des mobilisations sociales et politiques et retour de la question negro-mauritanienne

Alain Antil, Céline Lesourd

To cite this version:

Alain Antil, Céline Lesourd. Une hirondelle ne fait pas le printemps. Grammaire des mobilisations sociales et politiques et retour de la question negro-mauritanienne. L'Année du Maghreb, 2012, Mauritanie, VIII (VIII), pp.407-429. 10.4000/anneemaghreb.1546 . hal-02293007

HAL Id: hal-02293007

https://hal.science/hal-02293007v1

Submitted on 20 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HAL
archives-ouvertes.fr

Une hirondelle ne fait pas le printemps. Grammaire des mobilisations sociales et politiques et retour de la question negro-mauritanienne

Céline Lesourd, Alain Antil

To cite this version:

Céline Lesourd, Alain Antil. Une hirondelle ne fait pas le printemps. Grammaire des mobilisations sociales et politiques et retour de la question negro-mauritanienne. L'Année du Maghreb, CNRS Éditions, 2012, L'Année du Maghreb, Dossier Mauritanie, VIII, pp.407-429. https://journals.openedition.org/anneemaghreb/1362 . hal-02293007

HAL Id: hal-02293007

https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02293007

Submitted on 20 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'ANNÉE POLITIQUE

Une hirondelle ne fait pas le printemps. Grammaire des mobilisations sociales et politiques et retour de la question negro-mauritanienne

Alain Antil et Céline Lesourd[*]

La chronique politique de l'année 2011 en Mauritanie ne saurait, même si l'analyse des tensions sociales et politiques formera le corps de ce texte, s'absoudre de l'évocation, même furtive, d'un environnement régional particulièrement agité et délétère. Un environnement dont le contexte sécuritaire et les mouvements sociaux de toute première ampleur en Afrique du nord sont évidemment les éléments les plus importants.

L'Afrique du Nord est l'un des horizons de la Mauritanie auquel se rattache le « pays du million de poètes » *via* sa participation à l'Union du Maghreb arabe. La population arabophone de la Mauritanie est en effet très attentive aux évolutions du monde arabe, en général, et de l'Afrique du Nord, en particulier, où l'on trouve des étudiants et plus parcimonieusement des travailleurs mauritaniens[1]. Les événements dans cette zone, suivis en Mauritanie *via* les différents canaux médiatiques, ne pouvaient manquer d'avoir un écho, même s'il doit être resitué dans le double rapport que peuvent avoir les populations arabophones vis-à-vis de leurs voisins du nord : d'une part, elles ont le sentiment d'être une périphérie quelque peu méprisée de cette zone, mépris qui s'enracine dans la condescendance millénaire de sociétés urbaines et foyers culturels importants vis-à-vis des hommes du désert. D'autre part, le sentiment chez les Mauritaniens que leur pays avait, malgré la scansion qu'ont imprimé les coups d'État militaires à la vie politique nationale depuis la fin des années 1970, une certaine avance démocratique sur ces pays. Même pendant les périodes les plus autoritaires de ces trente dernières années, des espaces de liberté (d'actions ou d'expression) ont en effet toujours subsisté.

[*] Respectivement chercheur à l'Institut français des relations internationales (Ifri) et docteur en anthropologie, affiliée au Laboratoire d'anthropologie sociale (LAS), EHESS.

1. Des travailleurs plus présents dans les pays du Golfe.

Les cinq pays ont évidemment été touchés, simultanément, par des mouvements sociaux qui se sont organisés selon des modalités différentes et qui ont produits des résultats distincts. La Tunisie et l'Égypte ont connu le renversement d'un leader autoritaire par des mouvements populaires non violents, mais de toute première ampleur. Ces mouvements de protestations se sont également propagés au Maroc, ce qui a conduit le roi Mohamed VI à des réformes institutionnelles validées par un référendum. En Algérie, pays traumatisé par la guerre civile des années 1990 et par la présence d'un mouvement terroriste très actif sur son territoire, un mouvement protestataire de bien moindre ampleur a conduit le régime à un léger toilettage institutionnel. Enfin, en Libye, c'est une intervention militaire étrangère, venue soutenir le soulèvement de certaines régions du pays contre le régime de Mouammar Kadhafi, qui a contribué à la chute du plus ancien dirigeant du continent (en place depuis 1969). De cette année très funeste pour les satrapes nord africains, se sont développés un certain nombre de mouvements, de discours, de postures et de processus qui sont venus enrichir la boîte à outil politique des Mauritaniens. Est-ce que ces mouvements ont eu un impact sur l'imagination politique, sur les modes de mobilisation et finalement sur l'évolution politique de la Mauritanie, c'est une question qui ne peut être tranchée aisément. Cette question renvoie à une autre, plus vaste, fil rouge de l'année 2011, sur le possible effet de contagion à l'Afrique subsaharienne des « printemps arabes ». Il aura suffit que des militaires manifestent au Burkina Faso[2] ou que d'importants mouvements sociaux empêchent le président sénégalais Abdoulaye Wade d'opérer une réforme constitutionnelle à consommation personnelle[3] pour que le ban et l'arrière ban des éditorialistes et analystes d'ici et d'ailleurs ne glosent sur la « contagion des printemps arabes », sans pour autant intégrer dans leurs analyses les importantes disparités sociétales entre le sud et le nord du Sahara, mais aussi, en l'occurrence, que le Sénégal était déjà une démocratie, sans doute perfectible, mais autrement plus avancée et policée que les régimes d'Afrique du Nord. Pour en revenir à la Mauritanie, pays tiraillé entre l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest depuis l'indépendance, le regard porté sur ces mouvements dans des pays proches économiquement et historiquement (Maroc) ou anthropologiquement (Libye) a sans doute nourri l'imagination politique et avivé certaines craintes sécuritaires.

Il y a tout d'abord les craintes liées à l'impact de la guerre en Libye[4]. Même si la Mauritanie était moins concernée en termes d'investissements libyens, de présence de travailleurs nationaux en Libye ou pas du tout en terme de présence mercenaires nationaux engagés sur le théâtre libyen (à la différence de pays comme le Mali, le Niger ou le Tchad), beaucoup de Mauritaniens se sont inquiétés, à juste titre, d'une accélération de la circulation des armes et de la montée en puissance possible d'Al Qaïda au Maghreb Islamique (Aqmi), sur

2. Cf. Hélène Quénot-Suarez : « Crise burkinabè : le divorce du peuple et du pouvoir ? », *L'Afrique en question*, n° 8, Ifri, mai 2011, [consulté en mai 2012].

3. Cf. entre autres, Barka Ba : « Comment Wade a raté son putsch », in *SlateAfrique*, 27 juin 2011, et Ndèye Khady Lo : « Sénégal, requiem pour le Sopi », *SlateAfrique*, 29 juin 2011, [consultés en mai 2012].

4. Souligné notamment lors de la conférence organisée à l'Institut français des relations internationales (Ifri, le 28 juin 2011) « La crise libyenne : conséquences et répercussions sur les voisins africains ».

le retour des combattants de Libye qui pourrait se traduire par la déstabilisation du nord Mali ou des septentrions nigériens. La perception de cet environnement sécuritaire incertain était évidemment accrue par les tentatives d'Aqmi d'attaquer le territoire mauritanien.

Nous nous arrêterons un instant sur deux actions spectaculaires dans lesquelles la branche saharienne d'Aqmi fût engagée. Le 28 janvier 2011, trois voitures d'Aqmi quittaient une zone située au sud de Tombouctou en direction de la Mauritanie. Deux jours plus tard, elles pénétraient le territoire mauritanien près des localités de Djiguéni et de Kobenni et étaient repérées. Elles étaient ensuite perdues de vue par les autorités et traversaient sans encombre le territoire mauritanien, d'Est en Ouest, en longeant la frontière sud. Le 1er février l'une des voitures est retrouvée abandonnée près de la localité de Rkiz (sud-ouest du pays). Elle est chargée d'explosifs (environ 1 500 kg) et d'armes et ses passagers sont en fuite. L'un sera rapidement arrêté, les deux autres seront localisés 5 jours plus tard, 150 kilomètres plus au sud près de la frontière sénégalaise. Le deuxième véhicule réussira à se rendre dans les faubourgs de Nouakchott où il sera intercepté dans la nuit du 1er au 2 février par les forces du BASEP et détruit lorsqu'il essayera de franchir le barrage, ses trois occupants périront et plusieurs militaires mauritaniens seront blessés. Le troisième véhicule, chargé de la logistique, n'a pas été retrouvé. L'enquête auprès des deux personnes arrêtées a dévoilé les objectifs de l'opération. Les deux véhicules chargés d'explosifs avaient pour cible l'ambassade de France et l'état-major de l'armée nationale.

La deuxième affaire est bien évidemment l'attaque réalisée les 24/25 juin, par l'armée mauritanienne, d'une base d'Aqmi située en territoire malien, près de la localité de Nara, dans une zone de savane arborée appelée le Wagadou. L'affrontement se serait soldé des deux côtés par des morts. Des stocks d'armes et de munitions, ainsi que des véhicules d'Aqmi ont été saisis. Cette base, où des tranchées avaient été creusées, des mines posées, disposait de réserves alimentaires. Cette opération a prouvé qu'Aqmi possédait des armes lourdes (RGP, mines, armes anti-aériennes) et qu'elle avait tenté de créer une place forte à quelques kilomètres du territoire mauritanien.

Ce climat sécuritaire détestable n'a pas empêché des mobilisations sociales et politiques intenses durant toute l'année 2011. Après un rapide panorama de ces mobilisations, nous nous arrêterons sur le mouvement « Touche pas à ma Nationalité » (TPMN), dont l'émergence signe le retour dans le champ politique de la question « négro-mauritanienne », un sujet présent depuis l'indépendance qui a donné lieu, comme nous le verrons à travers l'étude du « dosage ethnique » des différents gouvernements, à des recettes politiques qui ont perduré.

Une année de mobilisations sociales et politiques

De nombreuses grèves

Cette année de revendications sociales se déroule sur fond de blocage du dialogue politique entre le pouvoir et l'opposition et aussi sur ce qu'une

partie de la population, tout du moins celle qui manifeste, perçoit comme un marasme économique continu, notamment dû aux hausses des prix. Les autorités mauritaniennes annoncent dès la mi-janvier la mise en place imminente de 600 « boutiques témoins » (dont 250 à Nouakchott) destinées à lutter contre la spéculation et la hausse des prix. Cette politique est mise en application par la SONIMEX (Société nationale d'import-export)[5]. Cette décision, intervient dans le contexte de hausse des cours des principales céréales à laquelle on assiste depuis le début de l'année et de hausse des prix du pétrole, qui se répercute sur l'ensemble des prix, en particulier sur les prix des produits de première nécessité. Ces contextes de hausses sont toujours l'occasion, pour un certain nombre d'opérateurs économiques, d'augmenter leurs marges. Les nouvelles boutiques doivent ainsi disposer, en théorie, de plusieurs milliers de tonnes de différentes denrées de première nécessité, telles que le sucre, le riz, l'huile et la farine pour maintenir le pouvoir d'achat des populations. Cependant, cette recette pour lutter contre l'inflation, récurrente en Mauritanie, montre souvent ses limites. En effet, des commerçants et des grossistes viennent acheter les réserves de ces boutiques pour les revendre dans leurs propres boutiques. De plus, ces boutiques se trouvent quasi-exclusivement dans des villes alors que les ménages ruraux sont généralement les plus fragiles.

En effet, loin d'être une fatalité, les prix relativement élevés des denrées, hors même des périodes de brusque flambée, sont dus à une structure du marché oligopolistique ou quelques grands importateurs, généralement proches du pouvoir politique, sont ultra dominants. Dans un mémorandum publié en mars, l'UFP (Union des forces de progrès), un parti d'opposition, souligne ainsi[6] que trois groupes (Ghadde 43 %, MAOA 24 % et AON 12 %) contrôlaient en 2010 79 % des importations du riz, du blé et du sucre. Or, le groupe Ghadde est notoirement proche du président Mohamed Ould Abdel Aziz. Ainsi, si l'on additionne les marges de ces importateurs aux taxes de l'État sur les produits de premières nécessités, on comprend pourquoi les prix sont toujours assez élevés. Bien sûr, cette constatation est très largement partagée par les partis politiques d'opposition et des syndicats qui manifesteront à plusieurs reprises, en ce début d'année 2011 pour dénoncer se système économique qui pénalise une grande partie de la population.

Le 13 mars, les trois principales centrales syndicales de Mauritanie organisent des marches à Nouakchott, Nouadhibou et Zouérat[7] pour exiger un « dialogue social urgent » et l'amélioration les conditions de vies des travailleurs. Ces revendications sont particulièrement motivées en raison de l'inflation. Des fonctionnaires manifestent également courant mars pour demander une réévaluation de leurs salaires face « à la dégradation continuelle de leur pouvoir d'achat ». Fin mars, les travailleurs des médias publics organisent un sit-in devant la présidence. Début avril, c'est au tour des personnels de santé de

5. Cf. PANA, « Des boutiques témoins pour lutter contre la spéculation et la hausse des prix en Mauritanie », 17 janvier 2011 ; « Trois centrales syndicales dénoncent la hausse des prix en Mauritanie », 20 janvier 2011, Nouakchott.

6. Cf. *PANA*, « La flambée des prix : causes réelles et propositions », 5 mars 2011, Nouakchott.

7. Cf. *Xinhua*, « Mauritanie : nouvelles marches des syndicats dans trois villes pour réclamer un dialogue social », 13 mars 2011, Nouakchott.

manifester. Ces revendications se poursuivent durant tout le mois d'avril. Ainsi, le Syndicat de l'enseignement secondaire (SNES) et le Syndicat des inspecteurs et professeurs du secondaire (SIPES), annoncent le 18 avril[8] un mouvement de grève générale entre le 8 et le 10 mai. Leurs principales revendications concernent la généralisation de la prime d'éloignement, l'augmentation de la prime de transport et de logement, ainsi que l'association des syndicats au processus de promotion et d'affectation du personnel enseignant. Le 19, des manifestants présents devant la présidence de la république sont dispersés par les forces de l'ordre. Les manifestants sont des employés non permanents de la société nationale d'électricité (SOMELEC)[9]. Présents pendant 5 jours aux abords de la présidence, ils revendiquent leur intégration dans la fonction publique et le paiement d'indemnités ainsi qu'une véritable couverture sociale.

Les contestations sociales ne se limitent pas aux employés de la fonction publique et atteignent d'autres salariés de l'économie formelle. Le 26 avril, à Zouérat[10], des affrontements opposent les forces de l'ordre à des ouvriers non permanents de la Société nationale industrielle et minière (SNIM)[11]. Ces derniers manifestent pour leur titularisation, l'augmentation des salaires et l'accès à l'assurance sociale. Les mois suivant sont encore marqués par des conflits sociaux dans ce secteur. En effet, des ouvriers de l'entreprise Tasiast-Mauritanie Limited[12], qui produit de l'or dans la région de l'Inchiri, se mettent en grève en mai[13] pour réclamer une hausse des salaires de 15 % et la prise en charge par l'employeur de l'impôt sur les traitements et salaire. La Confédération générale des travailleurs de Mauritanie (CGTM) soutient ce combat et alerte par la suite l'opinion publique sur de possibles problèmes sanitaires encourus par des employés de la société[14]. Début juin, les ouvriers de l'entreprise australienne Mine de cuivre de Mauritanie (MCM)[15] se sont mis en grève pour protester contre un licenciement collectif[16] de 22 ouvriers. Des employés sont entrés en grève pour l'amélioration de leurs conditions de travail et pour la régularisation de la situation de certains d'entre eux qui travaillent sans contrat. Les tensions au sein de l'entreprise dureront tout le reste de l'année puisqu'en

8. Cf. *PANA*, « Deux syndicats de l'enseignement secondaire appellent à une grève de 72 heures en Mauritanie », 18 avril 2011, Nouakchott.

9. Cf. *APA*, « Les travailleurs non permanents de la SOMELEC entendent poursuivre leur mouvement de contestation », 20 avril 2011, Nouakchott.

10. Cf. *Xinhua* : « Mauritanie : affrontement entre ouvriers et force de l'ordre à Zouérate », 26 avril 2011.

11. Entreprise appartenant majoritairement à l'État mauritanien (78,35 %) qui exploite depuis les années 1950 les ressources en minerais ferreux de la région du Tiris Zemmour. Cf. Pierre Bonte, *La montagne de fer. La SNIM (Mauritanie). Une entreprise minière saharienne à l'heure de la mondialisation*, 2001, Karthala, Paris, 368 p. et http://www.snim.com/.

12. Cette société, qui exploite de l'or, appartient au groupe canadien Kinross.

13. Cf. *PANA*, « Le personnel mauritanien de Tasiast en grève générale », 19 mai 2011.

14. « […] ces derniers présentent des symptômes de maladies provoquées par le plomb et le mercure. D'après les résultats des analyses qu'ils ont effectuées, les travailleurs dépassent largement la quantité maximale tolérée qui est de 90 µg de plomb par litre de sang et 5 µg/g pour le mercure. » cf. « La CGTM dénonce le mépris de la société Tasiast Mauritanie Ltd vis-à-vis de la santé de ses travailleurs », 19 octobre 2011, http://cgtm.org/?lang=fr (consulté en mai 2012).

15. Cf. *Xinhua*, « Mauritanie : grève des ouvriers d'une compagnie australienne d'exploitation du cuivre », 3 juin 2011.

16. Cette entreprise , qui emploie 1 200 personnes, exploite le cuivre près de la ville d'Akjoujt, wilaya de l'Inchiri.

décembre, de nouveau, une grève éclatera pour contester un « licenciement illégal de travailleurs[17] ». Enfin, des affrontements opposent de nouveau, le 17 juillet, les forces de l'ordre et les ouvriers non permanents de la SNIM. Ces derniers organisent un sit-in pour exiger la satisfaction de revendications qui avaient pourtant été acceptés en juin par la direction. Cet accord prévoit, notamment, le paiement d'arriérés de salaire, une augmentation de 15 %, et la prise en charge par l'entreprise de certaines dépenses sociales et de santé.

Grèves, *sit-in*, manifestations devant la présidence, les mobilisations ont été multiples, face à une situation économique où le niveau de vie est constamment remis en cause et érodé par l'inflation et les soudaines et brutales flambées des denrées de premières nécessitées. Cette situation économique est attribuée à la gouvernance politique, qui n'a jamais voulu s'attaquer à la structure oligopolistique des grands importateurs. Le pouvoir ne peut évidemment se dédouaner de cette situation. Ainsi, le combat social de ces salariés est aussi une critique explicite du pouvoir, qui allait régulièrement être récupérée par l'opposition.

Pas de printemps à Nouakchott

Au-delà ou à côté de ces conflits sociaux, qui d'ailleurs débouchent souvent sur de réelles avancées, au coup par coup, se développe à Nouakchott une contestation de nouveau type, lointaine cousine de ce que l'on a vu fleurir en Tunisie et en Égypte. Il y a apparemment, en ce début 2011, tous les éléments d'un printemps mauritanien, avec une immolation par le feu en janvier et, en février, des manifestations récurrentes sur une place de Nouakchott, la place des « blocs rouges » : des jeunes gens alertés en partie *via* les réseaux sociaux se constituent en un « mouvement du 25 février ».

Le 17 janvier, un homme de 43 ans, Yacoub Ould Dahoud[18], s'immole à proximité du sénat mauritanien et de la présidence. Il est rapidement évacué au Maroc pour y être soigné, mais succombe à ses blessures. Yacoub Ould Dahoud se serait immolé en raison, selon ses mots rapportés par les médias, « de la situation politique du pays et en colère contre le régime en place ». Ce geste choque par sa nouveauté, c'est bien sûr une imitation du geste du jeune tunisien qui avait été le point de départ de la révolution tunisienne. Malgré les tentatives de récupération de l'opposition, Ahmed Ould Daddah (RFD[19]) et Mohamed Ould Maouloud (UFP), dénoncent, en effet, « la pression des injustices » ayant conduit cet homme à commettre un tel acte qui d'ailleurs ne sera pas utilisé, le mois suivant, par les promoteurs du « mouvement du 25 février ».

17. Cf. *Xinhua*, « Mauritanie : grève des travailleurs de la mine de cuivre d'Akjoujt », 25 décembre 2011.

18. Cf. *AFP*, « Mauritanie: mécontent du régime, un homme s'immole par le feu à Nouakchott », 17 janvier 2011.

19. Rassemblement des forces démocratiques, principale formation de l'opposition mauritanienne.

Le vendredi 25 février, entre 1 000 et 2 000 jeunes se rassemblent place des « blocs rouges[20] », en centre ville de Nouakchott. Cette manifestation appelle, pêle-mêle, à la chute du régime de Mohamed Ould Abdel Aziz, à la création d'emplois pour les jeunes diplômés ainsi qu'à la lutte contre les « séquelles de l'esclavage ». L'appel à la manifestation, intitulée « la journée de la colère nationale de la jeunesse mauritanienne », a réussi à mobiliser via le site *facebook*. Les organisateurs sont issus, selon les journalistes présents sur les lieux, des rangs d'organisations de la société civile comme Conscience et Résistance, l'IRA[21] (un mouvement anti-esclavagiste), des personnes proches de certains partis d'opposition mais également des nostalgiques du régime de Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya (1984-2005)[22]. Cette manifestation reste relativement calme, la police la disperse toutefois vers 2 heures du matin, alors qu'il reste entre 2 à 300 personnes. Les organisateurs décident par la suite de créer le « mouvement du 25 février » dont les objectifs affichés sont d'élaborer un programme commun de revendications, de continuer les manifestations sur la place dite des « bloc rouges » et d'élargir les protestations au reste du pays.

Les semaines suivantes, la place est souvent plus ou moins occupée par des jeunes issus de cette mouvance et rythmée par de nouvelles manifestations. Parfois d'autres personnes, des « pro-Mohamed Ould Abdel Aziz », tentent de venir manifester leur soutien au régime sur cette place, mais peine perdue, ils sont chassés par les jeunes du « mouvement du 25 février ». Ce dernier sera assez vigoureux pendant deux mois, puis commencera à s'essouffler sous le double effet de la lassitude des manifestants et du travail d'infiltration et de division savamment orchestré par le pouvoir[23]. Le mouvement connait ensuite ponctuellement de nouvelles manifestations, notamment pour exiger la libération des quelques militants qui ont été arrêtés.

Hétérogène au départ, ce mouvement subit des tentatives infructueuses de récupération par l'opposition, mais également des tentatives de débauchages et d'infiltrations par le pouvoir. Le président a d'ailleurs reçu une délégation de leaders du mouvement. Autre constat, ce mouvement n'entrera pas en coalescence avec les autres types de mobilisations sociales. Il restera largement confiné à la « capitale »[24]. Un haut fonctionnaire[25] tente, lors d'un entretien, de résumer les raisons pour lesquelles le printemps n'a pas pris :

> « Il manquait, à mon sens, un certain nombre d'éléments pour une transposition d'un printemps arabe en Mauritanie. D'abord, il manquait un régime fort, brutal, honni et présent depuis des décennies. Car, même si certains voient une continuité dans la présence des militaires au pouvoir depuis 1978, Mohamed Ould Abdel Aziz n'est pas là depuis très longtemps et il y aura de nouvelles élections en 2014. Il manque aussi une culture politique qui se traduirait par

20. Boris Samuel et Zekeria Ould Ahmed Salem signalent que cette place a été choisie par les manifestants en raison de rumeurs faisant état de la vente de ces terrains à des proches du pouvoir, leur laissant présager de confortables plus-values, cf. *Aux frontières du printemps arabe : crises sociales et contestations populaires en Mauritanie*, CERI, mai 2011, p. 4.

21. L'Initiative pour la résurgence du mouvement abolitionniste en Mauritanie.

22. Selon différents entretiens réalisés à Nouakchott en juin 2011 (A. Antil).

23. Selon différents entretien menés à Nouakchott en juin 2011 (A. Antil).

24. Nom donné à Nouakchott aux quartiers centraux où se trouvent les institutions politiques.

25. Entretien réalisé en février 2012 à Nouakchott (A. Antil).

des partis politiques structurés qui font un véritable travail sur le terrain depuis des décennies. Il manque des corps intermédiaires comme des corporations de médecins, d'avocats, qui ont eu sous d'autres cieux des rôles moteurs dans ce type de processus. Il manque également une classe moyenne éduquée, urbaine, politisée et nombreuse. Il manque enfin une diaspora structurée, combative avec une réelle capacité d'influence sur les médias internationaux ».

Au-delà de cette constatation, les différentes mobilisations, celles évoquées plus haut, comme celle que nous allons maintenant analyser, n'ont pu se coaliser en raison des multiples clivages de la société mauritanienne. Les salariés de l'économie formelle dont nous avons parlé sont presque des nantis par rapport à certaines couches de la société mauritanienne ; les jeunes de la place des « blocs rouges » sont considérés comme des jeunes de bonnes familles, il en va de même pour le mouvement TPMN, qui ne concerne qu'un segment de la population mauritanienne.

« Touche pas à ma nationalité » : quand il faut (re) faire face aux vieux démons de la « Mauritanie »

Le recensement qui débute en mai 2011 soulève une vive désapprobation de la part des Négro-mauritaniens. Jugé raciste et suspecté de viser à déchoir les Négro-mauritaniens de leur nationalité, il attise la colère et réveille peu à peu d'autres revendications, plus larges, articulées autour de l'inventaire des inégalités et des violences entre Maures et Négro-mauritaniens[26] depuis l'indépendance. Les questions des langues nationales et de la langue d'enseignement ainsi que la très lourde question des « événements de 1989 » sont posées sur la table.

« TPNM », l'histoire d'un mouvement

Suite à la promulgation d'un nouveau code d'état civil, fin 2010, le gouvernement d'Abdel Aziz organise un recensement/enrôlement afin de constituer un nouveau fichier d'état civil, fiable, qui garantit la sécurisation des documents d'état civil nationaux. L'objectif affiché est donc de doter les Mauritaniens de documents (passeports, certificats de naissance, carte d'identité…) infalsifiables comme le défend le Président de l'Agence nationale du registre des populations et des titres sécurisés : « Il s'agit d'une question de sécurité nationale. Aujourd'hui, des Colombiens, des Pakistanais, n'importe qui a un passeport mauritanien. Même les terroristes [27]».

26. La Mauritanie abrite les populations maure, haalpulaar, soninké, wolof et bambara. La population négro-mauritanienne est composée des Haalpulaar'en, Soninkés, Wolofs et Bambaras. Le néologisme « Négro-mauritanien » que nous utilisons est celui utilisé par la majorité de cette population pour s'auto-désigner. Les Maures se désignent par le terme arabe baydhân, qui renvoie à la couleur blanche. Par extension, baydhân désigne les individus de culture baydhân, c'est-à-dire toutes personnes élevées dans le contexte de al-kham al-baydhân, que l'on pourrait traduire par : « la langue des blancs », soit le hassâniyya. Baydhân renvoie également aux personnes libres (harr), par opposition aux esclaves ('abid) et aux affranchis (harâtîn).

27. « La colère noire », *Jeune Afrique*, 25 novembre 2011.

Mais très vite le recensement sucite les reproches des négro-mauritaniens qui dénoncent le caractère raciste de la démarche. Le collectif « Touche pas à ma Nationalité » (TPNM) voit alors le jour, communique et invite à manifester en exprimant de nombreux griefs : d'une part, il est reproché que le comité organisateur de l'enrôlement ne soit composé que de Maures : « 1 seul d'entre eux [négro-mauritaniens], sur 12 membres, siège au comité de pilotage, et 4 commissions départementales sur 54 sont présidées par des Noirs[28] » ; de plus, il est mal perçu que soient exigés des documents administratifs (actes de naissance, actes de décès, etc.) que nombre de Mauritaniens ne peuvent pas produire[29] ; enfin, ce sont les questions posées lors de l'enrôlement qui cristallise la colère : en effet, d'après les différents témoignages tirés de la presse nationale et internationale, certains négro-mauritaniens auraient été testés sur leur compétence dans la langue *hassanya* [dialecte maure] et leurs connaissances géographique et historique du pays.

> « Les commissions dominées par les Maures nous demandent, pour confirmer notre nationalité, si nous connaissons tel maire de telle ville, tel centre d'intérêt de telle zone, ou tel notable dans telle région qui n'est pas la nôtre […], ce qui est révoltant et nous confirme dans nos craintes » estime un instituteur[30].

La crainte est celle de ne pouvoir prouver sa mauritanité, autrement dit de perdre sa nationalité et de devenir un apatride. Pour beaucoup, comme le rappelle un militant de TPNM, il s'agirait d'une nouvelle déportation, « administrative »[31] cette fois, visant à conforter l'hégémonie maure.

TPNM demande au gouvernement l'arrêt immédiat de l'enrôlement et la révision du comité d'enrôlement pour l'organisation d'un recensement neutre. Des manifestations sont organisées. Et, très vite, la colère enfle. Elle s'empare de l'université et des rues de Nouakchott. Des défilés de déroulent devant la présidence et l'Assemblée nationale. À Kaédi, dans le sud du pays, ou devant l'ambassade mauritanienne à Paris, le mouvement mobilise des jeunes, des militants et des sympathisants. Du fleuve à Nouakchott, des pneus brûlent. Des locaux administratifs sont mis à sac. Des voitures sont incendiées. De Medina 3 à Maghama, les forces de l'ordre balancent des gaz lacrymogènes et tirent sur la foule. Le 24 septembre, un jeune homme est tué par balle. Les échauffourées successives font plus d'une centaine de blessés.

Dans les manifestations et les communiqués de TPNM ressurgissent alors au premier plan les questions de l'inégalité des chances entre Maures et négro-mauritaniens, du partage des richesses et du pouvoir, les problèmes fonciers sur le fleuve, les déceptions des « rapatriés »[32]. À nouveau l'arabisation progres-

28. *Idem.*

29. Pour s'enrôler les Mauritaniens doivent se rendre personnellement dans l'un des 54 centres d'enrôlement que compte le pays. Se pose donc le problème de l'enrôlement de la diaspora mauritanienne, maure et négro-mauritanienne, puisque ces derniers doivent rentrer au pays pour pouvoir faire valoir leur nationalité mauritanienne.

30. « Recensement : ce qui met les noirs de Mauritanie en colère », *AFP*, 28 septembre 2011.

31. *Idem.*

32. Hommes et femmes négro-mauritaniens, essentiellement des haalpulaar'en, qui, chassés de Mauritanie en 1989, se sont installés au Sénégal. Ces personnes, plus de 20 ans après les faits ont été rapatriées en Mauritanie suite à une décision politique. Nous détaillerons cette question plus loin dans le texte.

sive du système scolaire est dénoncée. Ressurgissent également les fantômes de 1989 : « Jugez les génocidaires ; jugez Maouyaa ; l'impunité est un crime » peut-on lire sur les banderoles des manifestants[33].

L'arabisation du système scolaire

Avant même la proclamation de l'indépendance du pays se pose déjà, au sujet de l'école, l'épineuse question du choix de la langue d'enseignement. La langue française ou la langue arabe ? Dès 1959, une première réforme, un « réajustement », accorde légèrement plus d'importance à l'enseignement en langue arabe en revoyant les volumes horaires à la hausse : 10 heures hebdomadaires au lieu de 6, par exemple, en cours préparatoire (pour 23 heures de français) [34]. Les premiers mécontentements s'élèvent de part et d'autre : pas assez pour les Maures et déjà trop pour les négro-mauritaniens. En 1964, il est décidé que les notes obtenues en cours d'arabe seront comptabilisables dans les moyennes générales, épreuve inévitable pour prétendre au niveau supérieur. Nouveaux mécontentements. En janvier 1965, le gouvernement rend obligatoire l'étude de l'arabe dans l'enseignement secondaire et s'attend à une rentrée scolaire musclée. En effet, le 4 janvier, dans la capitale et à Rosso, des élèves haal-pulaar'en, soninkés et wolofs se mettent en grève et ignorent l'injonction du ministre de l'Éducation nationale à se remettre au travail. Deux jours plus tard, les élèves de Kaédi à leur tour déclarent la grève. Ce même jour, un manifeste dit des « 19 », signés par 19 hauts fonctionnaires négro-mauritaniens, stipule soutenir les étudiants dans leur lutte car : « le bilinguisme n'est qu'une supercherie permettant d'écarter les citoyens noirs de toutes les affaires de l'État » (Extrait du « Manifeste des 19 »). Le surlendemain, une trentaine de fonctionnaires se rallie à la décision des « 19 » et au mécontentement des lycéens de Rosso, Nouakchott et Kaédi. Le lycée d'Ayoun entre alors dans la danse. Face à l'ampleur du mouvement, le président Ould Daddah se fait menaçant envers ces grévistes considérés comme nuisibles pour « l'unité nationale ». Mais le mois suivant, des émeutes éclatent. Négro-mauritaniens contre Maures. Officiellement six Mauritaniens y laissent la vie[35]. Cependant la lancée arabisante n'est pas pour autant suspendue et, quelques mois plus tard, il est décidé « l'adjonction obligatoire pour tous les élèves d'une année d'initiation à l'arabe (CIA) : l'enseignement primaire – rebaptisé enseignement fondamental – voit sa durée portée de 6 à 7 années » [36] avec 1/3 des cours en arabe et 1/3 des cours en français. L'arabisation progressive de l'école et de l'administration est en route. Le bilinguisme est en sursis.

En 1973, une nouvelle décision est prise : les deux premières années fondamentales seront effectuées en arabe ; le français est désormais considéré comme une langue étrangère dont l'enseignement – avec un volume horaire important pour permettre de suivre un *cursus* bilingue – débute dès la

33. *Alakhbar*, « TPMN marche, en noir, vers la Présidence », 28 novembre 2011.
34. À ce sujet, cf. C. Taine-Cheikh (2000).
35. Au sujet des événements de février 1966, cf. J. L. Balans (1980), F. de Chassey (1973) H. El Mauritany (1975).
36. B. Ould Zein et A. Queffélec,(1997, p. 36).

troisième année fondamentale. L'application de cette réforme « néo-coloniale »[37] se heurtera et mourra avec la guerre du Sahara, qui débute en 1975, et le coup d'État du 10 Juillet 1978 qui met fin à la présidence de Mokhtar Ould Daddah.

À la fin des années 1970 et au début des années 1980, l'arabisation est une fois encore renforcée : la réforme de 1978 limite la place du français à 5 heures par semaine dès le fondamental. L'année suivante est crée l'Institut supérieur d'études et de recherches islamiques dont le but consiste à former des magistrats, des professeurs d'instructions civiques et religieuses et des prédicateurs. Les prétendants à cette école doivent être des diplômés arabisants. Si parallèlement la section bilingue demeure maintenue, elle subit tout de même des aménagements qui témoignent d'une volonté d'arabisation : les coefficients « Instruction religieuse morale et citoyenne (IRMC) » et « langue arabe » pour les concours sont revus à la hausse. Cette section est d'ailleurs en sursis puisqu'il est prévu de la remplacer par une filière en langue nationale. L'expérimentation – fort controversée – de cette nouvelle voie débutera en 1982 et prendra fin trois ans plus tard.

Ainsi, durant les années 1990, la place du français dans l'enseignement s'amenuise ; en 1999, cinquième et dernier mouvement pendulaire, le Président Taya décide d'une réorganisation et instaure le « français comme langue scientifique » et « l'arabe comme langue littéraire »[38]. Avec les réformes politico-linguitiques successives imposant une arabisation progressive et la « mauritanisation » du baccalauréat, le public scolaire français et francophone se retrouve mis à l'écart du système éducatif mauritanien : les professeurs de français (exerçant au « Lycée national » ou à l'école 5 dite « École du marché ») ne sont plus d'aucune utilité ; quant aux élèves français et francophones, ils n'ont, pour ainsi dire, « plus d'école » du fait des réformes qui avancent année par année, niveau par niveau, pour atteindre peu à peu les classes de terminales.

En 2011, se sont ouverts de nouveaux états généraux de l'éducation. La question du bilinguisme instaurée en 1999 y sera centrale compte tenu d'une part, de la très forte baisse des niveaux des élèves dans les filières tant francophones qu'arabophones et des récents heurts entre la police et des étudiants négro-mauritaniens de l'université, qui, en 2010 ont réagi avec force aux propos – du premier ministre et de la ministre de la Culture – qui ont scandé la nécessité du « tout arabisé » : « le plus grand défi de la langue arabe est la propagation des langues locales et dialectes qui lui suppléent »[39].

37. C'est ainsi que C. Taine Cheikh (1995) qualifie la réforme de 1973 dans une analyse comparative avec celle de 1966 qu'elle définit plutôt comme une « réforme nationalitaire ». Ce bref rappel chronologique des réformes linguistiques est davantage détaillé dans C. Lesourd (2009) et s'appuie essentiellement sur les travaux de A. Candalot (2005), A.W. Ould Cheikh (2000) et C. Taine Cheikh (1995).
38. A. Candalot (2005, p. 4)
39. « Mauritanie : des étudiants protestent contre l'hégémonie de la langue arabe », *RFI*, 26 mars 2010.

1989

Tout près de Bakel, sur le fleuve Sénégal, le 9 avril 1989, une querelle – classique – s'engage entre éleveurs peuls et agriculteurs soninkés. Les premiers sont Mauritaniens. Les seconds Sénégalais. L'incident dégénère. La garde nationale intervient. Un Sénégalais trouve la mort. Les violences en cascade s'enchaînent des deux côtés de la frontière. Une centaine de morts dans les deux pays. Des emprisonnements. Des tortures. Un exode de plusieurs milliers de personnes.

> « J'ai enseigné pendant 10 ans. Comme la plupart des noirs de ce pays, nous sommes des enseignants, des militaires, des petits fonctionnaires qui attendent la retraite. On prend les petites choses que Dieu nous donne. On est des fatalistes et on a pas su prendre de risque. Dès l'indépendance, on avait notre petite enveloppe de fonctionnaires, alors que les Maures, eux, se sont lancés dans la bataille économique avec l'aide de l'État. Moi j'ai essayé. Pas par courage mais parce qu'avec mon revenu d'enseignant, on ne vivait pas. Je savais qu'il n'y aurait pas d'avenir pour mes enfants. Donc, en 1984, je me lance. J'importe des légumes d'Espagne et de Hollande. Et j'achète un petit supermarché, le supermarché Salam. Qui devient le Supermarché Balass. Je n'ai pas eu de problème pour le prêt [300 millions d'ouguiyas, soit aujourd'hui 8000 euros] car, à l'époque, j'ai bénéficié des circonstances : Dieng Boubou Farba [Haalpulaar, comme notre interlocuteur] était gouverneur de la BCM [Banque centrale de Mauritanie]. Je n'ai donc pas eu de refus […]. Chez moi, le consul de France et les expatriés venaient faire leur course. C'était moderne, propre. Ils m'ont d'ailleurs mis en partenariat avec des sociétés françaises […]. En Mauritanie, les Libanais n'ont pas percé comme ailleurs, comme au Sénégal par exemple. Les Chinois n'y arriveront pas beaucoup non plus. Ici, le commerce c'est pour les Maures […] Alors moi… À la fin des années 1980, j'étais l'homme à abattre. C'était l'occasion de me casser, le système m'en voulait, car j'étais un exemple de réussite chez les noirs en Mauritanie […]. Je suis mauritanien, mais en 1989, c'était : "Balass est sénégalais, détruisez- le". Le 24 avril, à 8 heures du matin, ils ont cassé la porte de mon magasin et ont tout pillé sous escorte de la police ! Plus de 200 millions d'ouguiyas [aujourd'hui 5 000 euros] de marchandises perdues en une journée. 762 000 francs de matériel saccagé […] La bonne façon de ne nous couper l'herbe sous le pied et nous détruire pour longtemps ! Deux autres entrepreneurs, plus petits, des armateurs ont été violentés, leurs pirogues ont été saccagées […] J'ai été coulé […] »[40].

De 1989 à 1991, le gouvernement de Taya expulse au Sénégal des dizaines de milliers de ses citoyens, principalement haalpulaar'en et « élimine ainsi une opposition militante (les fonctionnaires), et libère des terres convoitées sur les bords du fleuve au profit des grandes familles baydhans (maures) et des Harâtîn (anciens captifs des Baydhâns)[41] ». Jusqu'en 1992, les deux pays ferment leurs frontières et suspendent leurs relations diplomatiques. Les événements dits de « 1989 » aggravent les questions de nationalité entre les deux composantes de la

40. Propos recueilli en novembre 2007 (Lesourd C.).

41. (Beydane ou Baydhân : les Maures) M. Frésia, *Les Mauritaniens réfugiés au Sénégal. Une anthropologie critique de l'asile et de l'aide humanitaire*. Paris, L'Harmattan (« Connaissance des hommes »), 2009, 379 p.

population mauritanienne : d'un côté les Maures (les Baydhân et les Harâtîn[42]), d'origine arabo-berbère. De l'autre, les négro-mauritaniens.

À chaque problème, une solution ?

Si les politiques linguistiques favorisent largement l'arabisation du système scolaire, des aménagements maladroits et peu efficaces ont toutefois été mis en place pour finalement maintenir le français à l'école. Comme nous l'avons démontré, le calme a été maintenu, à coups de divers arbitrages ménageant la chèvre et le chou – mais pas les élèves qu'ils soient francophones ou arabophones. À chaque problème, une solution. Cependant la dualité ne s'en est sans doute trouvée que renforcée davantage.

À la chute du Président Taya, presque 20 ans après les faits, le dossier des événements de 1989 a été exhumé. Là encore, il a été question de trouver un arrangement, une solution de réconciliation et de travailler à reconstruire l'unité nationale. La question des réfugiés, que le régime de transition d'Ely Ould Mohamed Vall (2005-2007) a refusé d'aborder, est l'une des priorités de la présidence de Sidi Ould Cheikh Abdallahi au grand dam des nationalistes arabes. L'année 2007 est celle de la mise en place des structures et du recensement. Le premier convoi de réfugiés est organisé en janvier 2008. Hormis les autorités, trois institutions encadrent ces retours. Le HCR (Haut Comité aux Réfugiés) accompagne les réfugiés depuis leur camp au Sénégal en assurant leur hébergement et leur transport jusqu'à leur lieu de résidence définitive en Mauritanie[43]. Il met également à leur disposition de l'eau potable, des ustensiles de cuisine, des tentes et des couvertures. Le Programme alimentaire mondial (PAM) fournit quant à lui des produits alimentaires (riz, huile, légumes, sucre, lait, etc.) pour 90 jours, en deux tranches. Enfin, l'Agence nationale pour l'accueil et l'insertion des réfugiés (ANAIR) se charge de fournir deux vaches à chaque famille et se charge de mettre en place des stocks de céréales au profit de chaque localité abritant des réfugiés. Elle prodigue également des soins médicaux. Dans un premier temps, les rapatriés se sont vus confier des tentes qui ont été assez rapidement remplacées par des hangars[44]. Au total, 3 798 réfugiés mauritaniens ont été rapatriés du Sénégal en 16 contingents entre le 29 janvier et le début du mois de juin 2008. Le rythme du retour fut plus lent que prévu, car le président s'était engagé au retour de tous ceux qui avaient fait une demande (24 000 personnes) en 12 mois. Le putsch ne remettra d'ailleurs pas en cause le processus. C'était d'ailleurs l'un des engagements de Mohamed Ould Abdel Aziz : au mois de mai 2009, le HCR indiquait que 10 000 réfugiés[45] étaient rentrés. Le rapatriement, au total, a concerné 24 000 personnes. Malgré tout, les déceptions du côté des rapatriés demeurent vives : beaucoup regrettent les promesses non tenues (indemnisations, réintégration dans la fonction publique) et les problèmes que le gouvernement préfère

42. À savoir les Maures blancs (baydhân) et les descendants d'esclaves affranchis (harâtîn)

43. Entretien avec Edouard O'Dwyer, HCR, Nouakchott, février 2008 (A. Antil)

44. Sol en dur avec quatre piquets en fer qui soutiennent un toit en dur, entretien avec Manon Rivière, correspondante de *RFI* en Mauritanie, février 2008 (A. Antil)

45. Cf. « Mauritanie : Retour au pays de plus de 10 000 réfugiés mauritaniens », *Les Afriques*, Paris, 10 mai 2009.

maintenir à distance, comme l'épineux dossier de la récupération des terres[46] ou encore la reconnaissance aujourd'hui de la mauritanité des Mauritaniens qui se sont réfugiés au Mali en 1989.

Dossier évidemment connexe au précédent, la question de la mise en place d'une commission nationale chargée d'étudier le « passif humanitaire » du régime de Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya. En décembre 2007, sous Sidi Ould Cheikh Abdallah, un collectif d'ONG mauritaniennes dont le Forum national des organisations des droits humains (FONADH) et le Collectif des victimes de la répression (COVIRE) propose la création d'une commission d'enquête indépendante chargée de faire la lumière sur le « passif humanitaire » en Mauritanie.

À sa suite, Ould Abdel Aziz multiplie les actions en ce sens. Le Président a également publiquement reconnu les exécutions extrajudiciaires et les expulsions commises sous Taya à l'encontre des négro-mauritaniens. Il met en place une indemnisation pour les veuves des militaires noirs « disparus » au cours des années de braise. En 2009, lors d'une prière à Kaédi, il s'adresse aux familles et affirme comprendre leur peine et qualifie les événements passés de « barbarie ».

De même, confronté au collectif TPNM et à ses revendications concernant l'enrôlement, Abdel Aziz s'essaie à des conciliations. Même s'il refuse de stopper le processus en cours, il multiplie les interventions publiques à ce sujet et explique que, pour chaque Mauritanien, blanc ou noir, il est difficile de produire les documents nécessaires, que le processus est long et fastidieux mais qu'il en va, avant tout, de la sécurité de chacun. Il tente de rassurer la communauté négro-mauritanienne et multiplie les gestes en sa direction : il demande au gouvernement de préparer plusieurs amendements constitutionnels portant, en vrac, sur l'unité nationale et la valorisation des langues nationales (pulaar, wolof, soninké).

Mais, les agitations sociales causées par l'enrôlement ont réveillé un malaise bien plus profond et remettent au premier plan la dualité de la Mauritanie. Si ces dernières années sont marquées par une recrudescence de tentatives et de démonstration de bonne volonté pour construire l'unité, la déception négro-mauritanienne reste vive comme en témoigne les nombreuses manifestations en 2011. Parce qu'au-delà des arrangements, au-delà des réparations, au-delà des avancées, ce que réclament aujourd'hui les membres de TPNM, soutenus par de nombreux jeunes négro-mauritaniens, c'est bel et bien une autre existence politique et économique :

> « Ce pays compte huit banques privées, toutes appartiennent à une seule communauté [les Maures blancs, NDLR]. Sur 13 gouverneurs, seuls 3 sont noirs. On compte 1 ministre noir sur 5. Sur 44 ambassadeurs ou consuls, 5 sont noirs. Sur 95 députés, 15 sont noirs… » déclare le porte parole de TPNM à la presse[47].

Or, la présence des négro-mauritaniens dans les sphères du pouvoir répond à une orchestration toute cousue d'arrangements, une fois encore. Une orchestration sur mesure, selon les présidents en place. Une orchestration

46. À qui appartiennent les terres aujourd'hui ? Aux Négro-mauritaniens qui ont été expulsés ? Ou à ceux qui les ont récupérés et travaillés pendant 20 ans ? Tel est le dilemme affiché, parmi d'autres, qui revient sans cesse pour éviter de statuer sur la question. Sur l'enjeu des terres dans la vallée du fleuve, cf. les travaux d' O. Leservoisier.

47. *Jeune Afrique*, « La colère noire », op. cit.

dont on peut se demander si elle peut/veut répondre aux velléités de changements formulées par les jeunes négro-mauritaniens de la rue, ceux « venus de nulle part ».

Les arrangements politiques d'une Mauritanie unie

Dès l'indépendance, la construction d'une Mauritanie unie dans l'Islam fait figure de parade idéale pour donner à voir l'image d'une jeune nation partagée entre deux communautés dont les différences s'effacent derrière la religion.

Dans son objectif de « remauritanisation »[48], Mokhtar Ould Daddah, le « Père de la nation » a veillé symboliquement à ce que chacun soit représenté dans les sphères du pouvoir. Ainsi, les gouvernements composés étaient déclarés refléter la composition sociale mauritanienne conformément au recensement de 1966 soit 20 % de ministres négro-mauritaniens et 80 % de baydhân. Les proportionnalités, malgré les différentes contestations et violences successives, n'ont pas évolué à ce jour.

Assurer une représentativité politique en continue : distribuer et équilibrer

19 % des ministres nommés depuis l'indépendance sont des Négro-mauritaniens. 81 % des nommés sont des Maures , si l'on associe les baydhân – au sens de maures libres – et les harâtîn[49].

Graphique 1. Répartition des portefeuilles ministériels par groupes sociaux de 1958 à 2011

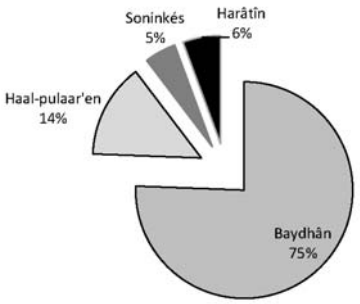

48. Terme dérivé d'une expression clé (« remauritaniser ») inventée et utilisée, dans un souci identitaire, par le parti unique PPM (Parti du peuple mauritanien) et le président Mokhtar Ould Daddah dans les années 1970. Ce terme signifie innover, vivre, créer, avancer en « homme (et femme) mauritanien » d'une Mauritanie « unie malgré ses différences » (populations « noires » et population « blanche »,

49. Wolofs et Européens n'apparaissent pas ici compte tenu de leur très faible représentativité.

Il apparaît, d'un point de vue statistique et qualitatif, que les nominations négro-mauritaniennes correspondent majoritairement à un impératif de représentation communautaire. Il s'agit d'opérer un équilibrage communautaire, un dosage régional : promouvoir des Haalpulaar'en, distribuer des postes aux Soninkés, donner à voir la région du Gorgol ou du Guidimakha…. Le pouvoir est partagé, en respectant, plus ou moins depuis 50 ans, une distribution qui assure aux Négro-mauritaniens une représentativité comprise entre 15 % à 23 % selon les périodes (nous y reviendrons).

Dans le cadre de ce dosage, une arithmétique apparaît clairement : celle de la répartition des portefeuilles. Si, de l'indépendance à 2011, les portefeuilles attribués aux Négro-mauritaniens semblent variés et couvrent, de prime abord, une large palette de responsabilités (Intérieur, Santé et Affaires sociales, Équipement, Finances, Commerce, Développement rural, Planification, Travail, Industrie, Justice, Éducation nationale, Pêche, Justice, Artisanat, Énergie, secrétaire du gouvernement, Habitat, Urbanisme ; soit plus d'une vingtaine de portefeuilles de nature différente), un regard plus aiguisé laisse apparaître que, derrière la diversité des ministères occupés, les attributions sont beaucoup plus circonscrites : ainsi, il est à noter que ce sont souvent les mêmes portefeuilles qui, de 1957 à 2011, ont été accordés aux Négro-mauritaniens avec en tête le Développement rural, puis l'Équipement, ensuite la Santé et les Affaires sociales, l'Intérieur et l'Industrie.

Cependant, ce podium doit être nuancé à l'aune de pratiques présidentielles différentes : si l'Intérieur a été très souvent accordé, il l'a été à l'époque de Daddah, Saleck, Bouceif et Haidallah ; à son arrivée au pouvoir en 1984, Ould Taya a mis fin à cette tradition de représentativité pour préférer, quant à lui, opérer un transfert assez significatif sur les postes de secrétaire au gouvernement, à la fin des années 1990. Il reste donc que, dans l'ordre, l'Équipement, l'Agriculture, l'Industrie et les Affaires sociales sont des portefeuilles quasi considérés comme des portefeuilles « négro-mauritaniens ». Portefeuilles qu'ils doivent fréquemment se partager avec les femmes et les Harâtîn[50]. Les responsabilités visibles et les portefeuilles de prestige (Affaires étrangères, Défense, Information, par exemple) ne leur sont pas distribués, ou alors en de rares occasions[51]. De même, nous y reviendrons, leur est-il fait parfois « cadeau », avec parcimonie, de postes « récompenses », à savoir des postes extrêmement lucratifs (pêche, pétrole, par exemple).

Ce podium doit ensuite être réexaminé en distinguant les groupes sociaux : entre Soninkés et Haalpulaar'en, la ventilation par ministère répond à des mécanismes assez bien huilés. En effet, l'intérieur et les postes de secrétaire du gouvernement reviennent systématiquement à des Haalpulaar'en, de même que les Affaires sociales leur sont plus largement distribués qu'aux Soninkés qui, eux, sont pressentis plus régulièrement à l'Agriculture, aux Finances et

50. Les Harâtîn sont, d'après nos statistiques, orientés sur les ministères de la Jeunesse, du Travail, de l'État civil et la Lutte contre l'Analphabétisme. On retrouve souvent les femmes aux manettes de la Promotion féminine, aux nouvelles Technologies, à la Santé et aux Affaires sociales. Au sujet des femmes en politique, Cf. C. Lesourd (2007). À propos des ventilations des Harâtîn par portefeuilles ministérielles, se reporter à A. Antil et C. Lesourd (2009).

51. Diagana Sidi Mohamed a été ministre de la défense sous Daddah. Sow Abou Demba et Wane Mamaou Birane ont été ministres des Affaires étrangères sous Daddah.

au Travail. Quant aux ministères plus « juteux », quand ils ont été attribués à des Négro-mauritaniens, ils semblent avoir été répartis à tour de rôle, entre les deux communautés.

Notons enfin que les « nominations » de Négro-mauritaniens, qu'ils soient Soninkés ou Haalpulaar'en, respectent assez scrupuleusement, avec quelques exceptions notables les hiérarchies traditionnelles. Les représentants de l'aristocratie traditionnelle accaparent la majorité des mandats : il s'agit des Tiunkalemu [les « seigneurs de la terre »] et des Moodi [marabout] chez les Soninkés et des Torodo [marabout] chez les Haalpulaar'en. Ainsi, par exemple, sur 20 ministres soninkés depuis l'indépendance, deux seulement sont originaires de groupes sociaux considérés comme subalternes : Timéra Boubou (d'une ancienne famille d'esclave, ministre sous Ould Taya) et Bakari Daffa (famille de forgerons, ministre sous Haidallah). Chez les Haalpulaar'en, on compte plus d'une quarantaine de torodo, alors que l'on ne dénombre qu'un griot (Seck Mam Diack, ministre sous Saleck) et un descendant d'anciens esclaves (Yall Zacharia, ministre sous Ould Cheikh Abdallah). Les protagonistes interrogés à ce sujet abondent dans ce sens : « Les anciennes classes aristocratiques ont toujours une certaine avance sur les autres […] jusqu'à maintenant. Quand on regarde un ministre, on pense toujours à ses origines sociales, savoir de qui il est né […] » explique un ancien homme politique soninké qui continue en faisant référence, cette fois, à sa propre famille : « dans notre communauté, le pouvoir, nous le conservons, jusqu'à maintenant ». Ce discours fait écho à ceux recueillis auprès du personnel politique haalpulaar :

> « J'ai deux personnalités : je suis démocrate, je suis contre l'esclavage, mais il se peut qu'en visite au village, je me laisse masser les pieds ; il se peut qu'un homme libre vienne me demander de l'argent et que je le lui donne ; il se peut, si je laisse mon boubou sur une porte, quelque part, que quelqu'un vienne et prenne dans les poches ce dont il a besoin. Quand je dis aux anciens esclaves de ma famille que je veux vendre mes terres, ils discutent […]. Mais quand on constitue un gouvernement, on regarde le classement hiérarchique des uns et des autres […]. Nous [les Haalpulaar'en] sommes très conservateurs ». Un ancien ministre[52].

Au sein de cette aristocratie traditionnelle, il est de « tradition » de nommer des hommes (parfois des femmes) de famille éminemment politique. Des familles qui ont toujours participé aux divers gouvernements : les cas les plus flagrants sont à relever chez les Maures mais aussi chez les Soninkés. Dès lors, les liens de famille entre anciens et nouveaux ministres des divers gouvernements depuis l'indépendance sont assez importants : de nombreux ministres ont ainsi un père, un frère, voire même deux frères, qui ont occupé de telles fonctions. Dans la communauté Soninké, ce phénomène est très visible, compte tenu de leur faible nombre et de la fréquence régulière de ces nominations « de parenté », sur ces 50 dernières années.

Ainsi, par exemple, le premier Soninké nommé ministre en 1968, Gandéga Samba, est le père de Gandéga Silly, ministre pendant la transition du CMJD, soit plus d'une trentaine d'années plus tard. Diagana Sidi Mohamed, ministre sous Daddah est le père de Diagana Moussa, ministre nommé quinze ans plus tard par le président Taya. Soumaré Oumar, successivement ministre sous

52. Entretien réalisé en décembre 2007 (C. Lesourd).

Saleck, Bouceif, Haidallah et Taya est le frère d'Assane, lui-même ministre sous Haidallah. Silmane Soumaré, ministre sous Haidallah, est l'oncle germain du côté maternel des deux frères et Diaramouna Soumaré, ministre sous Daddah, un cousin au premier degré. Relevons de plus, que Gaye Soumaré, frère d'Assane et d' Oumar, a lui-même été, de la présidence de Daddah à celle de Taya, successivement préfet, gouverneur, chef de cabinet, maire, ambassadeur et sénateur des mauritaniens de l'étranger[53] : « Les Soumaré, les ministres, les députés, nous sommes tous de la même famille » témoigne l'un d'entre eux[54].

« Ma faveur fait ta gloire et ton pouvoir en vient. Elle seule t'élève et seule te soutient » [55]

Ces nécessaires dosages « communautaires » et « régionaux » dans lesquels les hiérarchies traditionnelles jouent, dans la majorité des cas, toujours un rôle non négligeable, s'articulent ensuite à d'autres logiques, comme le souligne très nettement le témoignage de cet ancien ministre haalpulaar : « J'ai été ministre par calcul politicien : ils avaient besoin d'un faire valoir noir, et, en plus, je suis diplômé, intello et issu d'une famille aristocratique[56] ! ».

Ces logiques politiciennes varient en fonction des pratiques présidentielles. Si, comme nous l'avons déjà précisé, chacun des chefs d'État successifs a maintenu la proportion dans la répartition maure/négro-mauritaniennes autour de 80 % pour les premiers et 20 % pour les seconds, il convient de mettre en avant, d'une part, que des variations sont à constater (cf. le graphique 2) et que, surtout, chaque Président a mis en place ses propres logiques politiciennes de recrutement. Logiques de recrutement qui impactent et expliquent, selon les cas, les légères variations de la représentativité négro-mauritanienne dans les gouvernements successifs.

53. À la demande du Président Taya, selon notre interlocuteur.

54. Il nous faut préciser que ces accointances familiales et politiques sont également observables pour les ministres maures mais, qu'en revanche, elles sont moins significatives, à notre connaissance, chez les Haalpulaar'en pour lesquels nous avons dénombré moins de cas. Parmi lesquels : Ba Diyyé, ministre sous Taya est la fille de Ba Mamadou Samboly dit « BMS », ministre sous Daddah ; Ba Coumba (conseillère à la présidence sous Sidi Ould Cheikh Abdallah, puis ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des affaires africaines sous Abdel Aziz) est la fille de Ba Mamadou Nalla, député élu en 1992. Dans le cas de ces collusions famille/politique, chez les Haapulaar'en , au contraire des Soninké, il est nécessaire de fouiller la classe politique dans un spectre plus large, pour établir des relations de parenté : Kane Moustapha, ministre sous Taya est, quant à lui, le frère du député Kane Abdel Wahab ; Moctar Gaye et sa sœur Mariem ont été nommés respectivement député en 1975 et 1971.

55. Corneille, *Cinna*, Acte V, scène 1.

56. Entretien novembre 2007 (C. Lesourd)

Graphique 2. Répartition des ministres maures et négro-mauritaniens en fonction du président de la République

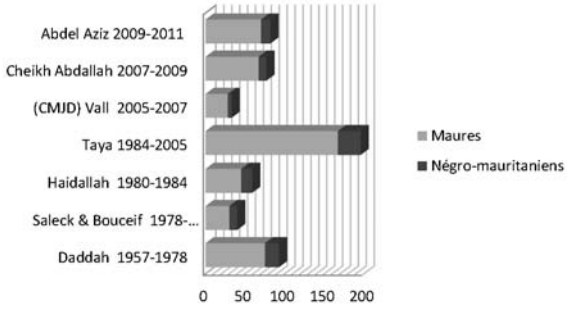

Mokhtar Ould Daddah a établi un taux de représentativité négro-mauritaniennes et s'y est conformé pendant 20 ans. Il a largement favorisé les grandes familles aristocratiques, chez les négro-mauritaniens comme chez les Maures pour ménager les susceptibilités. Mais son choix des ministres, soumis à la logique du respect des hiérarchies traditionnelles – respect attendu par tous –, répond également à sa volonté de promouvoir des intellectuels ou, tout du moins, des hommes formés à l'administration et capables d'occuper les postes de cadres. Ainsi, pour soutenir les premiers pas de la Mauritanie indépendante, Daddah a certes choisi des collaborateurs négro-mauritaniens aux fins de donner l'image d'une Mauritanie unie dans ses différences communautaires, mais il a aussi cherché à s'entourer de compétences. Il a nommé « de bons cadres », c'est-à-dire dans les années 1960, des hommes issus de l'administration coloniale dans laquelle les négro-mauritaniens étaient nombreux. Puis, dans les années 1970, il s'est tourné vers les premiers technocrates – plus majoritairement maures[57].

De 1978 à 1984, comme en témoigne le graphique 2, avec la succession de coups d'État, les Négro-mauritaniens atteignent leur pic de représentativité. Il semble que cette forte présence s'explique par le choix des successifs chefs d'État (Salek/Bouceif/Haidallah/Taya) de nommer des militaires au gouvernement, des hommes qui les ont soutenus lors des coups d'État[58], autrement dit des compagnons d'armes. À titre d'exemple, de 1978 à 1984, en quatre années

57. Pour les Négro-mauritaniens, on peut citer ici, par exemple : Ba Mamadou Alassane, Fall Papa Daouda, Kane Elimane Mamadou, Sall Abdoul Aziz. La même logique, celle de ménager les susceptibilités des hiérarchies traditionnelles et de satisfaire son besoin d'un entourage compétent a également beaucoup pesé dans ses choix de ministres dans la communauté maure. Mais, il convient de préciser qu'il y a eu des entorses à cette règle tacite, puisque, dans certains cas, Daddah a préféré la compétence au rang social (citons par exemple le cas d' Ely Ould Alaf, ministre de l'Éducation nationale, notamment).

58. Dont pour les principaux : Anne Mamadou Babaly, Athié Hamat, Kane N'Diaye ou Ly Mamadou.

– sous les présidences de Saleck, Bouceif et Haidallah – 19 négro-mauritaniens ont occupé des fonctions ministérielles, soit autant que sous Daddah de 1957 à 1978. Sous Taya, de 1984 à 1992, en 8 ans, 14 négro-mauritaniens ont été nommés ministres, alors que de 1992 à 2005, soit en plus de 13 ans, il en a été nommé exactement le même nombre.

De même, les toutes premières années de Taya sont marquées par une forte représentativité négro-mauritanienne au gouvernement qui prend fin conjointement aux événements de 1989 et à la suite de la démocratisation des années 1990 qui nécessite la mise en place d'un autre mode de gouverner. Petit à petit, se construit un mode de contrôle et d'équilibre « à la Taya » articulé autour des nécessaires dosages communautaires, mais aussi aux dosages régionaux et tribaux eux-mêmes liés à sa volonté d'être un « faiseur d'hommes » et de « fabriquer » ses propres collaborateurs. Aux impératifs de la représentation négro-mauritaniens *stricto sensu* se surimposent alors de nouvelles logiques politiciennes

Taya joue avec les communautés haalpulaar et soninké, comme il joue d'ailleurs avec la communauté maure : il favorise les nominations de récompense et de fidélisation d'une cour. D'un autre côté, il veille en permanence à contrôler les forces en ascension et à malmener les groupes/familles qui gagnent en puissance. Il cherche, tel un marionnettiste, à créer ses propres personnages et, de fait, à décider pour eux de leur pouvoir, de leur prestige et de leur trajectoire. Le personnel gouvernemental navigue alors entre fastes et traversées du désert.

Cette fidélisation est très nette au début des années 1990 durant lesquelles Taya doit s'entourer de proches négro-mauritaniens qui le soutiennent à travers les turpides nationales et internationales soulevées par les événements retentissants de 1989 et les aventureux positionnements pro-irakiens pendant la première guerre du Golfe. Certains recevront des portefeuilles juteux pour avoir défendu la loi d'amnistie des militaires[59] ; d'autres seront nommés pour récompenser leur dédramatisation des événements et leur rôle d'intermédiaire entre le pouvoir et les opposants négro-mauritaniens. Ces hommes, qui ont accédé à des fonctions locales et nationales jusqu'à la présidence du sénat – responsabilité politique connotée « négro-mauritanienne –, sont surnommés les Zoulous, pour la première génération, et les VF (les diplômés « Venus de France ») pour la seconde :

> « Les Zoulous […] les noirs de Taya, ils sont là pour montrer à tous, ici comme ailleurs, que Taya n'est pas raciste […] et qu'il n'a rien à voir avec les événements »
>
> « Celui-là, il est payé pour faire rentrer et calmer les exilés, ceux qui s'opposent. Il leur propose de rentrer, de les acheter pour mieux les soumettre. C'est pour ça qu'il est nommé, pour faire gagner de l'audience haalpulaar à Taya, et ça, ça rapporte ».
>
> « Celui là, il a vendu ses parents. Il a été nommé ».

59. En 1993, une loi d'amnistie est votée par les parlementaires qui interdit toute poursuite à l'encontre « des membres des forces armées et de sécurité auteurs de délits qui ont rapport avec les évènements qui se sont déroulés au sein de l'armée et ont entraîné des opérations armées et des actes de violence pour la période allant du 1er avril 1989 au 18 avril 1992 ».

> « Il a bien arrangé Taya et Taya l'a bien arrangé : directeur de la BCM, directeur du port de Nouadhibou, ministre de la pêche […] Des terrains… Les noirs sont dans le système mais ce sont des coquilles vides, des gens qui ont bouffé les miettes qu'on leur a jetées et qu'ils ont pris par opportunisme »[60].

Mais si le mouvement de balancier de Taya cherche à promouvoir, il vise également à contrecarrer certains personnages ou groupes qui gagnent en puissance ou en notoriété. Il est question de rappeler à certaines personnalités que leur pouvoir ne tient qu'à un fil, celui du marionnettiste. Taya agite le « couperet du destin »[61]. Ainsi, si le pouvoir présidentiel agit pour créer ses vassaux, il peut aussi choisir de les déclasser :

> « […] casser des hommes trop influents et pas assez fidèles […], humilier une grande famille, c'est ça, la quincaillerie politique Taya […] il aimait à casser les bonnes familles, et à leur place, il mettait ses hommes, les couvrait de cadeaux. Mettre des « inférieurs » pour emmerder les gens […] Ensuite ces gars lui doivent tout ». Un ancien ministre maure »[62].

Arithmétique observée tant dans le système de nomination des ministres maures, haalpulaar'en que soninkés, comme en témoigne, par exemple, ces politiciens :

> « Quand je suis rentré [après de longues études en France et un début de carrière à l'étranger], j'ai chômé pendant 8 mois, j'aurais pu être utile au ministère de l'Éducation nationale mais j'avais beaucoup d'ennemis, les nationalistes arabes. J'ai commencé ma carrière politique sous Haidallah. J'ai ensuite travaillé dans les relations internationales au MAE […]. Ce sont des postes assimilés à ceux d'ambassadeur. En 1990, Taya m'a débarqué, il pensait que j'étais proche des FLAM[63]. Il pensait que, comme j'étais en rapport avec tous les pays occidentaux et que je parlais du passif humanitaire. Il ne pouvait pas me faire confiance Donc, il m'a mis au placard, j'ai dégringolé sur un poste peu prestigieux. Et puis ensuite, j'ai été encore été déclassé en 1992, j'ai été envoyé comme ambassadeur en Roumanie, c'était une promotion/sanction. Ils se sont débarrassés de moi, et ça m'a arrangé, je n'étais pas à l'aise pour servir ce régime. On ne pouvait pas me débarquer totalement, j'avais des relations avec des gens importants des Nations Unies […]. Ensuite, toujours pareil, j'ai été envoyé en Russie, des lieux où l'on ne parle pas de la Mauritanie et de ce qui s'y est passé. On était sûr que je n'y ferai pas de vague… En 2000, je redeviens ministre, des Transports, c'est un calcul, je suis noir […]. J'ai été jeté au bout de 6 mois… J'ai eu ma retraite anticipée avec beaucoup d'égard, j'ai même eu des courbettes. En 2006, je me suis engagé en campagne pour Haidallah, j'étais déjà derrière lui en 1984 ». Un ancien ministre haalpulaar.

60. Extraits d'entretiens réalisés auprès de responsables de partis politiques ou de personnel politique négro-mauritaniens au cours de l'année 2007et 2008. (C. Lesourd). Relevons que de mêmes critiques ont été recueillies auprès de Harâtîn quand a été abordée la question de leur représentativité au gouvernement et dans les diverses instances au pouvoir.

61. A.W. Ould Cheikh, (2003).

62. Entretien, novembre 2008 (C. Lesourd).

63. Les FLAM, « Front de libération africaines de Mauritanie » sont le résultat de la fusion de plusieurs organisations politiques, en 1983 ; ils se définissent eux-mêmes comme : « l´expression de toute une communauté, de tout un peuple qui dit non au racisme d´Etat et à l´esclavage en Mauritanie, pour une autre Mauritanie, une Mauritanie démocratique, égalitaire et non raciale, en un mot pour une Mauritanie réconciliée » (Site internet Flamnet.info).

« En 1996, pour les élections législatives, le PRDS [le parti présidentiel] avait choisi pour la Moughataa de Sélibabi [ville au bord du fleuve Sénégal] son propre candidat, pour nous [la famille de notre interlocuteur] contrer. C'était un candidat pulaar, Kane Yayhia, et nous ne pouvions pas aller contre ce choix ; alors, pour trouver une parade, on a promu un autre candidat, une femme, Malado Coulibaly […] C'était la veuve d'un ancien politicien, elle est issue de la classe servile […]. On voulait montrer au pouvoir que les gens nous soutiendraient quand même, que les masses seraient derrière nous, même avec une candidate hors norme ! ». Politicien soninké d'une famille « dans le sérail » depuis 50 ans »[64].

Cette année là, Malado Coulibaly est élue contre Kane Yahya, alors député depuis plus de trente ans contrecarrant ainsi les velléités du marionnettiste. Malgré cette insolente victoire, cette famille, par le poids qu'elle représente et ses capacités clientélistes, est revenue très rapidement dans les bonnes grâces présidentielles.

La machine politique mauritanienne qui s'est forgée petit à petit depuis l'indépendance et peaufinée par Taya est bien rôdée. Aziz n'y échappe pas et, dans les soubresauts actuels de la contestation négro-mauritanienne, il doit opérer sur le même mode : fidéliser et rendre visible ; promouvoir ses hommes. Mais les négro-mauritaniens au gouvernement, ceux qui ont été placés sous les projecteurs, ceux que l'on reçoit en délégation à la présidence et avec qui l'on multiplie les promesses amicales ne sont pas les négro-mauritaniens de la rue. De ce fait, on pourrait penser aujourd'hui que ces vieilles formes politiciennes d'arrangements pourraient s'essouffler puisque négro-mauritaniens « nominés » et négro-mauritaniens lambda en colère ne forment pas un groupe solidaire.

Bibliographie

ANTIL A. et LESOURD C., 2009, « Non mon Président ! Oui mon Général ! Retour sur l'expérience et la chute du président Sidi Ould Cheikh Abdallah », *L'Année du Maghreb 2009,* Paris, CNRS Editions, p. 365-383.

BA O.M. & CORTÈS J., 1993, *Noirs et Beidanes mauritaniens : l'école creuset de la nation*, Paris, L'Harmattan.

BAYART J.F., 1989, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.

—, 1996, *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard.

CANDALOT A., 2005, « Rôle et enjeux du système éducatif en Mauritanie dans l'évolution politique », *Le Portique, recherche 3 – Cahier 2005* [en ligne], URL : http://leportique.revues.org/document760html.

CHOPLIN A., 2006, *Fabriquer des villes-capitales entre monde arabe et Afrique noire. Étude comparative Nouakchott (Mauritanie) et Khartoum (Soudan)*, thèse de géographie, Paris, Université de Paris I.

CHOPLIN A., CIAVOLELLA R., 2008, « Marges de la ville en marge du politique ? Logiques d'exclusion, de dépendance et d'autonomie à Nouakchott (Mauritanie) », *Autrepart*, 45, p. 73-89.

CIAVOLELLA R., 2010, *Les Peuls et l'État en Mauritanie. Une anthropologie des marges*, Paris, Karthala.

64. Entretien novembre 2008 (C. Lesourd).

—, 2009, « Entre démocratisations et coups d'État. Hégémonie et subalternité en Mauritanie », *Politique Africaine*, 114, p. 3-21.

—, 2010, « Orienting Fulani Herders of Mauritania. Identity Struggles, Political Marginalization and Mobilization Since 1950s Islamization », *Maghreb Review*, vol. 35, p. 306-24.

DE CHASSEY F. ,1978, *Mauritanie 1900-1975*, Paris, Anthropos.

EL MAURITANYI H., 1974, *L'indépendance néo-coloniale*, Paris, Six Continents.

FRÉSIA M., 2009, *Les Mauritaniens réfugiés au Sénégal. Une anthropologie critique de l'asile et de l'aide humanitaire*, Paris, L'Harmattan (« Connaissance des hommes »), 379 p.

LESERVOISIER O., 1994, *La question foncière en Mauritanie, terres et pouvoirs dans la région du Gorgol*, Paris, L'Harmattan.

—, 2003, « Démocratie, renouveau des chefferies et luttes sociales à Kaédi (Mauritanie) », *Politique africaine*, 89, p. 167-180.

—, 2005 ,« "Nous voulons notre part !". Les ambivalences du mouvement d'émancipation des Saafaalße Hormankooße de Djéol (Mauritanie) », *Cahiers d'études africaines*, 179-180, p. 987-1014.

—, 2008, « Les héritages de l'esclavage dans la société haalpulaar de Mauritanie. Scènes de discriminations et résistances », *Journal des africanistes*, 78, p. 247-267.

—, 2009, « Démocratisation et renégociations sociales. Les enjeux de la participation politique des groupes d'origine servile haalpulaaren en Mauritanie », *Politique africaine*, 114, p. 24-43.

LESOURD C., 2009, « Mauritanie : Une école pour tous, une éducation pour qui ? » *in* CARATINI S. (dir), *La question du pouvoir en Afrique du Nord et de l'Ouest, Volume 1,* Paris, L'Harmattan, p.153-182.

—, 2007, « Femmes mauritaniennes en politique. De la tente vers le puits ? », *L'Année du Maghreb 2007*, Paris, CNRS Editions, p. 333-348.

OULD CHEIKH A.W., 2000, « Cherche élite désespérément. Évolution du système éducatif et (dé)formation des élites dans la société mauritanienne », *in* BONTE P. et CLAUDOT-HAWAD H. (dir.), *Élites du monde nomade Touareg et Maure*, Aix en Provence, Édisud, p. 185-203.

—, 2003, « La science au(x) miroir(s) du prince. Savoir et pouvoir dans l'espace arabo-musulman d'hier et d'aujourd'hui », *REMMM*, 101-102, p. 129-155.

OULD ZEIN B. et QUEFFÉLEC A., 1997, *Le Français en Mauritanie*, Paris, Edisud.

TAINE-CHEIKH C., 1995, « Les langues comme enjeux identitaires », *Politique Africaine*, 55, p. 57-65.

—, 2000, « Langues, savoirs et pouvoirs en milieu maure », *in* BONTE P. et CLAUDOT-HAWAD H. (dir.), *Élites du monde nomade Touareg et Maure*, Aix en Provence, Édisud, p. 167-185.